

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA FORMATION PERMIS AM

1 DEFINITION

- Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.
- Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

2 LES ENJEUX DE LA FORMATION

- Connaître et comprendre les règles du code de la route
- Maîtriser son véhicule
- Gérer l'environnement de conduite et ses dangers

3 DEROULEMENT

- Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR
- 7 heures de formation pratique au minimum constituée de trois phases :
 - une phase d'enseignement théorique hors circulation (durée 2h),
 - une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique,(durée 4h),
 - une phase de sensibilisation aux risques (durée 1h).
- À l'issue de la formation pratique, l'auto-école délivre une attestation de Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire qui vous autorise à conduire votre cyclomoteur. Cette attestation est valide 4 mois, vous recevrez dans ces 4 mois votre permis définitif.